



Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Distr. générale
16 février 2010
Français
Original: anglais



Salvador (Brésil), 12-19 avril 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération internationale en vue de combattre le
blanchiment d'argent sur la base des instruments
pertinents des Nations Unies et autres**

Atelier sur les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée**

Document d'information

Résumé

Le présent document d'information récapitule les principales questions liées au trafic de drogues et les pratiques utilisées dans la lutte contre ce phénomène qui peuvent être efficaces pour combattre la criminalité organisée. Il indique comment les États Membres, les autorités locales et la communauté internationale peuvent traiter cette question de manière plus efficace. En outre, il souligne les difficultés rencontrées dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée et décrit les faits nouveaux intervenus et les stratégies prometteuses qui laissent envisager de meilleurs résultats tant en matière de prévention que de saisies. Il fournit des recommandations pratiques pour guider les travaux pertinents qui seront menés à l'avenir.

* A/CONF.213/1.

** Le Secrétaire général tient à remercier l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis pour avoir contribué à l'organisation de l'Atelier.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Neuf défis et réponses	4
A. Combattre les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée en appliquant les instruments juridiques des Nations Unies	44
B. Les bonnes pratiques relatives à l'analyse du mode opératoire des groupes criminels organisés	55
C. Évaluation des menaces que fait peser la criminalité organisée aux fins de l'élaboration des politiques d'intervention	76
D. Tendances régionales caractérisant les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de trafic	109
E. Applicabilité des pratiques de lutte contre le trafic de drogues à la lutte contre d'autres activités criminelles organisées	132
F. Bonnes pratiques adoptées aux échelles nationale et régionale dans les enquêtes et les poursuites visant les trafiquants de drogues internationaux	154
G. Bonnes pratiques dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale ..	165
H. Expérience et enseignements tirés de l'utilisation de techniques d'enquête spéciales ...	165
I. Politiques et expériences relatives à la coordination et à l'échange d'informations entre les services de détection et de répression et les services de renseignement	187
III. Conclusions et recommandations	19

I. Introduction

1. Si le trafic de drogues reste l'une des activités criminelles les plus lucratives, les groupes criminels organisés se livrent de plus en plus à d'autres formes de criminalité comme la traite des personnes et le trafic de biens et de services. Une partie de ce trafic se produit parallèlement au trafic de drogues. Le trafic de drogues et autres formes de criminalité organisée comprennent aussi le racket (pour les actes commis dans le cadre d'une entreprise criminelle en cours) et la corruption pour dissimuler des avoirs illicites et chercher à se prémunir contre des poursuites judiciaires.

2. Outre l'aspect lucratif, le trafic de drogues et autres formes de criminalité organisée connexes impliquent parfois l'échange de biens illicites, à défaut d'espèces. L'échange de drogues contre des armes à feu ou des ressources naturelles (par exemple, des pierres précieuses) existe bel et bien et a tendance à favoriser davantage l'activité criminelle. Par ailleurs, les groupes criminels ont souvent intérêt à ce que les gouvernements restent instables afin de ne pas être repérés et que la demande d'armes à feu, d'êtres humains et de biens contrefaits reste élevée. Ainsi, les fonds et produits illicites générés par le trafic de drogues et la criminalité organisée ont été utilisés pour financer la corruption d'agents publics et le terrorisme.

3. Une compréhension plus systématique des différents risques que posent le trafic de drogues et les activités criminelles organisées connexes est nécessaire pour évaluer ces risques de manière plus précise dans les différentes régions et pour que les gouvernements et la communauté internationale puissent mieux les contrecarrer. L'action préventive et les enquêtes doivent être basées sur une compréhension rationnelle et empirique des menaces posées par différents types d'activité et par différents groupes criminels.

4. La communauté internationale reconnaît que la meilleure manière de traiter le problème du trafic de drogues est de le considérer comme une forme de criminalité transnationale organisée. La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988¹ a été renforcée par l'adoption et l'entrée en vigueur d'autres instruments juridiquement contraignants, comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant². La Convention des Nations Unies contre la corruption³ peut aussi être utilisée pour maîtriser les effets du trafic de drogues sur les activités de corruption. L'application effective de ces traités internationaux est indispensable pour coordonner l'action menée au niveau international contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

5. L'Atelier sur les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée a cinq objectifs: a) identifier les liens entre le trafic de drogues et la criminalité organisée; b) renforcer le rôle des Nations Unies; c) promouvoir les bonnes pratiques; d) promouvoir la formation et le renforcement des capacités; et e) faciliter les travaux des États Membres en matière de prévention et de contrôle. Pour remplir ces objectifs, il faudra examiner neuf défis particuliers que posent le

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627.

² Ibid., vol. 2225, 2237, 2241 et 2326, n° 39574.

³ Ibid., vol. 2349, n° 42146.

trafic de drogues et les activités criminelles organisées connexes et la pertinence des réponses actuelles et proposées en matière de prévention et de contrôle de ces graves entreprises criminelles à travers le monde. Le présent document d'information s'appuie également sur les délibérations des réunions régionales préparatoires du douzième Congrès.

II. Neuf défis et réponses

A. Combattre les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée en appliquant les instruments juridiques des Nations Unies

6. Les Nations Unies ont élaboré des instruments qui proposent directement un grand nombre de méthodes de lutte contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée. La Convention de 1988, la Convention contre la criminalité organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption fournissent le cadre de la coopération et de l'action internationales.

7. Différentes régions se sont employées à élaborer et à évaluer des politiques nationales ainsi que des approches en matière de prévention et de détection et répression, qui s'appuient sur le cadre fourni par les instruments juridiques des Nations Unies. Par exemple, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été en mesure de formuler et d'appliquer des politiques nationales en matière de drogues de manière à réduire au minimum les risques liés à l'offre et à l'usage de drogues, tout en respectant les conventions des Nations Unies relatives aux drogues⁴. Un examen de la production et de la distribution de drogues illicites en Asie du Sud-Est s'est appuyé sur l'histoire de la production de drogues dans la région ainsi que sur des études de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la culture du pavot à opium et les stimulants de type amphétamine illustrant le rôle du Conseil d'État pour la paix et le développement du Myanmar et la nécessité d'une contribution des autorités internationales et locales aux efforts faits pour réduire la fabrication et la consommation d'opium, d'héroïne et de stimulants de type amphétamine⁵.

8. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est employée à traiter le problème de la production, du trafic et de la consommation de drogues dans la région. Les Activités de coopération de l'Association pour faire face aux drogues dangereuses visent à créer un cadre de coopération multilatérale. La structure de coopération existante reste une structure lâche qui se résume à l'échange d'informations, mais pourrait être renforcée grâce à un engagement international, à des ressources et à une application des stratégies accrues⁶.

⁴ Nicholas Dorn, "UK policing of drug traffickers and drug users: policy implementation in the contexts of national law, European traditions, international drug conventions and security post-2001", *Journal of Drug Issues*, vol. 34, n° 3 (2004), p. 533 à 550.

⁵ Paul Sarno, "The war on drugs", *Southeast Asian Affairs*, vol. 2009, p. 223 à 241.

⁶ Ralf Emmers, "International regime-building in ASEAN: cooperation against the illicit trafficking and abuse of drugs", *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International and Strategic Affairs*, vol. 29, n° 3 (2007), p. 506 à 525.

9. Un rapport de l'UNODC sur la traite des personnes en Europe⁷ a tiré des conclusions importantes sur les méthodes optimales pour appliquer les instruments juridiques des Nations Unies et a souligné la nécessité de la mutualisation de l'information et d'un échange systématique des données d'expérience:

“Tous les États Membres des Nations Unies, qu'ils soient ou non européens, auraient intérêt à ce que davantage de pays contribuent systématiquement à combler le déficit de connaissances. Les connaissances accrues qui résulteraient de la mise en commun des données d'expérience et de l'échange d'informations seraient extrêmement précieuses pour concevoir des interventions ciblées contre ce problème international. Une collaboration multilatérale débouchant sur une meilleure collecte et une meilleure analyse des données primaires constitue un pas important sur la voie de l'application intégrale du Protocole [visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention contre la criminalité organisée].”

10. Une réponse efficace à la criminalité transnationale organisée, y compris au trafic de drogues, doit se fonder sur l'établissement d'un cadre législatif adéquat, des programmes de renforcement des capacités et l'intensification de la coopération régionale et sous-régionale sur la base de la responsabilité partagée. Cette responsabilité prend la forme d'accords bilatéraux, de la coopération aux fins de confiscation, d'échanges d'informations, du transfert de technologie et de la formation. Les réunions régionales préparatoires ont souligné que les travaux des organisations internationales dans ce domaine devaient être plus étroitement coordonnés. La ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée fourniraient aux États un cadre juridique solide et global dans lequel inscrire la coopération internationale en vue de combattre les opérations des groupes criminels organisés, y compris le trafic de drogues.

B. Les bonnes pratiques relatives à l'analyse du mode opératoire des groupes criminels organisés

11. La compréhension de la nature et du fonctionnement des groupes criminels organisés suscite un intérêt croissant, d'autant plus que des changements sont apparus récemment dans la nature des groupes criminels de type traditionnel qui évoluent vers des réseaux d'individus plus souples et moins stables qui se regroupent pour mener diverses opérations criminelles puis passent à d'autres activités en formant d'autres réseaux.

12. Des analyses des groupes criminels organisés ont été réalisées dans diverses régions pour examiner les différentes structures, méthodes et opérations. Une analyse des gros trafiquants de drogues dans quatre pays a produit une typologie et des modèles d'organisation des réseaux de trafic de drogues⁸. Elle indique qu'il existe divers types de réseaux de trafic de drogues qui présentent des caractéristiques différentes, information qui peut être utilisée pour comprendre et

⁷ *Trafficking in Persons: Analysis on Europe*, publié par l'UNODC en 2009 (www.unodc.org/documents/human-trafficking/Trafficking_in_Persons_in_Europe_09.pdf).

⁸ Frederick Desroches, “Research on upper level drug trafficking: a review”, *Journal of Drug Issues*, vol. 37, n° 4 (2007), p. 827 à 844.

anticiper leurs modes opératoires. Une étude sur des trafiquants de drogues colombiens en Colombie et aux Pays-Bas, réalisée sur une période de cinq ans, a permis d'établir que la composition des groupes de trafiquants de cocaïne était souple et hétérogène, fournissant ainsi des indications supplémentaires aux fins de la classification des opérations des groupes criminels organisés⁹.

13. Il ressort d'une étude sur la mafia en Italie que la consolidation du pouvoir politique local est un facteur qui a un impact majeur sur ses activités, ses motivations et sa structure¹⁰. Dans le même ordre d'idées, une analyse de l'apparition de la criminalité organisée après l'effondrement de l'Union soviétique a montré que le rôle qu'avaient historiquement joué la protection privée et la corruption avait une influence sur la structure et les méthodes des groupes criminels organisés¹¹. De même, une évaluation de la criminalité organisée en Asie centrale a fourni des informations utiles sur la corrélation entre la corruption, les clivages ethniques et une situation géographique à proximité des grands centres de production de drogues, qui génèrait des risques élevés¹². Une étude sur les groupes criminels organisés en Espagne a révélé que l'influence du milieu dans lequel ceux-ci évoluaient et le degré d'efficacité des institutions publiques étaient des facteurs importants dans leur développement¹³. Ces études fournissent des informations détaillées pour comprendre, classer et combattre les opérations criminelles organisées menées dans différents lieux et contribuent à mettre en lumière les similitudes dans les différents pays.

14. L'analyse des informations tirées des affaires résolues apporte une meilleure compréhension de la structure et des opérations de la criminalité organisée et du trafic de drogues. Par exemple, des données détaillées ont été obtenues à partir des fichiers des services de détection et de répression, suite au tour de vis dont a fait l'objet le club de moto Hell's Angels au Québec (Opération Springtime). Ces données comprenaient des transcriptions de très nombreuses communications entre des membres du groupe et leurs acolytes qui avaient été interceptées sur une période de cinq ans grâce à la surveillance électronique et physique. L'analyse a montré que les membres du gang de motards n'étaient pas les acteurs centraux du réseau criminel qui se livrait au trafic de drogues et au blanchiment d'argent, enfreignait la législation sur les armes et commettait des assassinats. Le gang opérait davantage comme un réseau que comme un groupe hiérarchisé, les membres de rang élevé ayant relativement peu de contacts directs avec les autres. Cela donne à penser que les dirigeants du groupe ne jouaient pas de rôle actif ou qu'ils étaient en mesure de donner de loin, et donc dans une position moins détectable par la police, aux membres de rang inférieur l'ordre de mener des activités illégales¹⁴.

⁹ Damián Zaitch, *Trafficking Cocaine: Colombian Drug Entrepreneurs in the Netherlands* (New York, Springer, 2008).

¹⁰ Letzia Paoli, *Mafia Brotherhoods: Organized Crime, Italian Style* (New York, Oxford University Press, 2008).

¹¹ Federico Varese, *The Russian Mafia: Private Protection in a New Market Economy* (New York, Oxford University Press, 2005).

¹² Slawomir Redo, *Organized Crime and Its Control in Central Asia* (Huntsville, Texas, Office of International Criminal Justice, 2004).

¹³ Jennifer Sands, "Organized crime and illicit activities in Spain: causes and facilitating factors", *Mediterranean Politics*, vol. 12, n° 2 (2007), p. 211 à 232.

¹⁴ Carlo Morselli, "Hells Angels in springtime", *Trends in Organized Crime*, vol. 12, n° 2 (2009), p. 145 à 158.

15. De multiples efforts ont été déployés pour analyser le mode opératoire des groupes criminels organisés dans différents lieux, mais ils ont été entravés par le manque d'accès aux données dans de nombreux cas, par un choix de lieux trop limité aux fins de l'analyse et par le fait que de nombreuses régions n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen suffisant. On manque aussi d'analyses chronologiques sur un même lieu. Ces efforts, de même que des évaluations comparatives, sont nécessaires si l'on veut examiner les tendances des activités criminelles organisées, étant donné leur évolution rapide face aux efforts de prévention et de contrôle.

C. Évaluation des menaces que fait peser la criminalité organisée aux fins de l'élaboration des politiques d'intervention

16. Les politiques d'intervention dépendent, dans une large mesure, d'évaluations exactes de la menace que pose la criminalité organisée. Pour déterminer le risque que celle-ci représente, il faut des évaluations locales spécifiques plutôt que des appréciations globales, en raison des différences au sein des pays et des régions. Cependant, plusieurs évaluations, qui sont mentionnées ici, ont été opérées au niveau national.

17. Des efforts accrus ont été faits pour mener des évaluations des risques ou des menaces que pose la criminalité organisée; ils ont, pour la plupart, porté sur des groupes criminels. Ces évaluations sont le plus souvent menées par les services de détection et de répression en vue de déterminer quels groupes criminels sont les plus dangereux. La méthode utilisée pour apprécier les risques consiste à recenser les groupes criminels connus dans le pays, puis à les classer en fonction de leurs caractéristiques et de leur dangerosité potentielle¹⁵.

18. Une autre approche consiste à évaluer les produits et les marchés à haut risque, car ces marchés sont susceptibles d'attirer les délinquants recherchés par les services de détection et de répression. La différence entre les deux approches est que l'approche traditionnelle s'intéresse essentiellement aux délinquants à haut risque alors que l'autre est axée sur l'identification des produits et marchés à haut risque. Cette dernière part du principe qu'une bonne identification des produits et marchés à haut risque conduira aux délinquants. Cette distinction peut avoir son importance car les produits et marchés qui n'avaient jamais été associés à la criminalité organisée peuvent être identifiés par ce processus¹⁶.

19. Des efforts ont été réalisés pour évaluer la criminalité organisée au niveau national. Une étude des Nations Unies a porté sur 40 groupes sélectionnés de criminels organisés dans 16 pays et une région qui se distinguaient par des différences dans leur structure. Un autre rapport des Nations Unies a présenté des

¹⁵ Canada, Gendarmerie royale du Canada, *Évaluation de la menace liée au crime organisé, Canada-É.-U. (2006)*, disponible à l'adresse suivante: www.rcmp-grc.gc.ca/oc-co/octa-mlco-fra.htm; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Agence de lutte contre la grande criminalité organisée, *The United Kingdom Threat Assessment of Serious Organized Crime (2007)*.

¹⁶ Jay S. Albanese, "Risk assessment in organized crime: developing a market and product-based model to determine threat levels", *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 24, n° 3 (2008), p. 263 à 273.

estimations comparables de l'ampleur de la traite des personnes dans différentes régions en utilisant diverses sources¹⁷. Des monographies de pays ont permis de compiler des informations statistiques et descriptives afin de mieux comprendre la nature précise des risques que posent certains types d'activités criminelles organisées. Ces efforts ont porté surtout jusqu'à présent sur l'Europe, même si des rapports émanant de divers pays s'appuient sur une documentation et des informations dont la fiabilité n'est pas toujours garantie. Très peu de pays recueillent systématiquement des informations sur la criminalité organisée de manière à dégager les tendances sur la durée ou à évaluer l'impact de la lutte contre la criminalité¹⁸. Cependant, quelques efforts notables ont été réalisés pour mesurer la criminalité organisée par le biais d'une évaluation minutieuse de son cadre et du fonctionnement actuel des marchés légaux et illégaux ainsi que de l'analyse de l'adéquation de la législation et des capacités de détection et de répression. Ce type d'analyse peut permettre d'anticiper l'impact de la législation en préparation sur l'activité criminelle organisée¹⁹.

20. Les études plurinationales sur le risque que pose la criminalité organisée sont rares, ce qui semble s'expliquer par le manque de données disponibles et d'accès aux informations accumulées. Cependant, une étude comparative a révélé que la qualité des institutions publiques (police, services de poursuite, tribunaux, etc.) était le facteur le plus important pour expliquer les niveaux de corruption, quel que soit le niveau de développement du pays. Une autre analyse a tenté d'établir un modèle causal de l'impact de la criminalité organisée, de l'état de droit et de la corruption sur la richesse nationale. Un indice pour mesurer le niveau de criminalité organisée a été élaboré en combinant les données sur les perceptions de la criminalité organisée, les homicides non élucidés, la corruption, le blanchiment d'argent et l'ampleur de l'économie souterraine. Ces études montrent qu'il est possible de mesurer l'étendue des activités criminelles organisées, ce qui permettrait d'évaluer

¹⁷ *Results of a Pilot Survey of Forty Selected Organized Criminal Groups in Sixteen Countries*, publié par l'UNODC en 2002 (www.unodc.org/pdf/crime/publications/Pilot_survey.pdf); et *Trafficking in Persons: Global Patterns*, publié par l'UNODC en 2006 (www.unodc.org/documents/human-trafficking/HT-globalpatterns-en.pdf).

¹⁸ Martin Cejp, "Organised crime in the Czech Republic in 2006 compared with developments between 1993 and 2005", *Trends in Organized Crime*, vol. 12, n° 1 (2009), p. 30 à 58; Gorazd Meslo, Bojan Dobovsek et Zelimir Kesetovic, "Measuring organized crime in Slovenia", *Problems of Post-Communism*, vol. 56, n° 2 (2009), p. 58 à 62; C. E. Dettmeijer-Vermeulen et al., *Trafficking in Human Beings: Supplementary Figures – Sixth Report of the Dutch National Rapporteur* (La Haye, Bureau du rapporteur national néerlandais sur la traite des personnes, 2008), disponible à l'adresse <http://english.bnm.nl/reports/index/>; et États-Unis d'Amérique, Département d'État, *Trafficking in Persons Report: June 2009*, publication n° 11407 (Washington, D.C., 2009), disponible à l'adresse www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2009/index.htm.

¹⁹ Tom Vander Beken, "Risky business: a risk-based methodology to measure organized crime", *Crime, Law and Social Change*, vol. 41, n° 5 (2004), p. 471 à 516; Ernesto U. Savona, "Initial methodology for the crime proofing of new or amended legislation at the EU level", *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 12, n° 3 et 4 (2006), p. 221 à 228; et Tom Vander Beken et Annelies Balcaen, "Crime opportunities provided by legislation in market sectors: mobile phones, waste disposal, banking, pharmaceuticals", *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol. 12, n° 3 et 4 (2006), p. 299 à 324.

l'évolution sur la durée et de mesurer l'impact de l'action menée contre la criminalité organisée²⁰.

21. En matière d'évaluation des risques, il est également possible d'examiner des données empiriques systématiques afin de déterminer les facteurs qui sont liés à la criminalité organisée et qui permettent de prédire son existence. Nombre de ces analyses sont menées au niveau local, car on dispose généralement de plus de données à ce niveau et en raison des grandes différences dans la nature des activités criminelles organisées d'une localité à l'autre. Par exemple, une étude de victimation et des entretiens réalisés dans trois villes ont permis d'examiner les caractéristiques de la victimation des entreprises ou commerces locaux par des groupes criminels organisés et la mesure dans laquelle ces commerces et entreprises étaient invités à participer à la criminalité organisée. D'importantes différences dans la nature des activités criminelles organisées ont été décelées selon les quartiers, et il est apparu que les commerces et les entreprises étaient souvent invités à participer à la criminalité organisée²¹. Des études de ce type montrent qu'il devrait être possible de mieux mesurer la nature et l'ampleur des activités criminelles organisées menées par des entreprises ou commerces légaux et de mieux apprécier la réaction des services de détection et de répression.

22. On n'a guère cherché à expliquer pourquoi les groupes et réseaux de criminalité organisée font porter leur choix sur telle ou telle activité. Pourquoi choisissent-ils le trafic de drogues plutôt que le trafic de cigarettes, la traite des personnes ou le trafic de produits contrefaits dans certaines circonstances et dans certains lieux? Une approche consiste à s'intéresser essentiellement aux "activités courantes" ou à la "prévention des situations criminogènes", c'est-à-dire au lieu ou au cadre propices aux activités criminelles organisées. Elle s'intéresse davantage aux lieux qu'aux motivations des individus ou des groupes. Une grande partie de l'activité criminelle organisée repose sur des opérations effectuées dans des lieux publics, si bien qu'une surveillance et un contrôle accrus de ces lieux réduiraient le champ de la petite criminalité organisée, ce qui, à son tour, aurait un impact sur les opérations criminelles organisées de plus grande envergure²². Toutefois, l'approche axée sur les activités courantes n'a pas encore été largement appliquée à la criminalité organisée, ce qui ne permet pas de savoir si, en se focalisant sur les lieux de commission des actes criminels et en excluant les motivations des individus, on parviendrait à réduire l'activité criminelle organisée à grande échelle.

²⁰ Edgardo Buscaglia and Jan van Dijk, "Controlling organized crime and corruption in the public sector", *Forum on Crime and Society*, vol. 3, nos 1 et 2 (2003) (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.04.IV.5), p. 3 à 34; et Jan van Dijk, *The World of Crime: Breaking the Silence on Problems of Security, Justice and Development Across the World* (Thousand Oaks, California, Sage Publications, 2008).

²¹ Nick Tilley et Matt Hopkins, "Organized crime and local businesses", *Criminology and Criminal Justice*, vol. 8, n° 4 (2008), p. 443 à 459.

²² Marcus Felson, *The Ecosystem for Organized Crime*, HEUINI Papers, n° 26 (Helsinki, Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, 2006).

D. Tendances régionales caractérisant les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de trafic

23. Il existe de nombreuses évaluations des liens existant entre le trafic de drogues et d'autres formes de trafic, telles que la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu et le blanchiment d'argent. Comme le trafic de drogues touche la plupart des pays et qu'il est susceptible de générer des profits très élevés, on le considère comme une source de financement pour étendre une entreprise criminelle au-delà du trafic de stupéfiants. L'UNODC a établi des études régionales qui examinent les liens entre drogues et criminalité organisée. Elles traitent de la criminalité et du développement en Afrique, dans les Balkans, dans les Caraïbes et en Amérique centrale²³. Ces évaluations mettent en exergue le rôle essentiel de la coopération régionale face à la traite des personnes, au trafic de drogues et d'armes à feu, à la corruption, au blanchiment d'argent et aux autres formes de criminalité organisée qui constituent une menace pour la région.

24. Un rapport établi par l'UNODC sur le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest révèle que la cocaïne transite par tous les pays de la région et que les réseaux locaux de drogue sont liés à des réseaux en Europe. En l'absence de données de référence, il est toutefois difficile de prendre des mesures ciblées et d'analyser les tendances: on ne dispose pas des données les plus essentielles sur la production, le trafic et l'usage de drogues en Afrique de l'Ouest. La menace du trafic de drogues dans la région est encore aggravée par la faiblesse des institutions, qui ne sont pas en mesure de faire respecter l'état de droit de manière systématique, ce qui constitue une menace pour la sécurité dans la région²⁴.

25. Un rapport établi par l'ONU sur le trafic de drogues dans les Caraïbes montre que, s'il existe de grandes différences entre les pays de la région, ils sont tous depuis longtemps pris entre deux feux dans le trafic international de drogues: ils ont à souffrir lourdement de l'offre qui vient du Sud et de la demande qui vient du Nord. Ce trafic est responsable de problèmes annexes: hausse de la consommation de drogues à l'échelle locale, les passeurs étant souvent payés en nature, trafic des armes à feu mêlées aux transactions portant sur la drogue, qui sont parfois échangées contre de la drogue, aggravation de la corruption policière et blanchiment de l'argent de la drogue. Les problèmes de trafic sont encore exacerbés par l'importance des secteurs touristique et financier dans la région: Les vols quotidiens à destination de ces pays sont nombreux et des ressortissants des pays des Caraïbes, qui sont établis en Amérique du Nord ou en Europe, font office de distributeurs de drogues et de blanchisseurs d'argent²⁵.

²³ *Crime and Development in Central America: Caught in the Crossfire* (publication des Nations Unies, numéro de vente: B.07.IV.5); *Crime, violence et développement dans la région des Caraïbes: tendances, coûts et politiques possibles*, publié par l'UNODC et la Banque mondiale en mars 2007 (<http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Caribbean-study-en.pdf>); *Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest*, publié par l'UNODC en 2008 (<http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/Drug-Trafficking-WestAfrica-French.pdf>); et *Crime and Its Impact on the Balkans and Affected Countries*, publié par l'UNODC en 2008 (http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Balkan_study.pdf).

²⁴ *Le trafic de drogue comme menace à la sécurité...*, op. cit.

²⁵ *Crime, violence et développement...*, op. cit.

26. Une analyse de la criminalité en Amérique centrale a donné des résultats analogues. Un rapport de l'UNODC a conclu que la criminalité est le problème qui a les incidences les plus graves pour la stabilité et le développement des pays d'Amérique centrale, compte tenu des taux de criminalité, des sondages d'opinion et des relations entre la corruption et l'économie de ces pays en développement²⁶.

27. La criminalité organisée, la corruption et le trafic de drogues font l'objet d'un rapport de l'UNOC consacré à l'Europe du Sud-Est, qui montre que la région reste la première zone de transit de l'héroïne destinée à l'Europe occidentale. Le rapport constate également que des problèmes connexes tels que la traite des personnes, la corruption, les lacunes de l'état de droit et de la réforme judiciaire restent importants, même si des progrès ont été réalisés dans le domaine de la stabilité économique et politique, au terme d'une période de transition²⁷.

28. D'autres formes de criminalité ont été associées au trafic de drogues. Ainsi, on a découvert que le piratage de médias numériques procurait des profits importants aux groupes criminels organisés, alors que le risque de détection était faible²⁸. Une étude portant sur des consommateurs achetant sciemment des articles de contrefaçon dans quatre pays révèle que la décision d'achat est avant tout guidée par la perception du rapport qualité-prix, jugé favorable, plutôt que par une attitude à l'égard des articles de contrefaçon²⁹. Une autre analyse recense les lieux où la contrefaçon est la plus répandue dans le monde et les facteurs qui expliquent l'abondance de l'offre de faux CD, DVD, logiciels, médicaments, vêtements et bijoux³⁰. Un rapport établi par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, qui examine la nature et l'étendue de la contrefaçon de médicaments, drogues, jouets, pièces de rechange et autres articles, souligne qu'il faut renforcer la collecte de données, modifier la législation, améliorer les méthodes de détection et de répression et examiner plus avant le rôle de la criminalité organisée³¹.

29. Il est important de repérer les similitudes et les différences entre les régions aux fins de la formation et de la mise au point de stratégies d'intervention. Ainsi, la criminalité transnationale dans la région Pacifique est aujourd'hui dominée par des groupes extérieurs à la région. Les pays d'Asie s'intéressent à ses ressources naturelles bon marché, alors que les gouvernements des États insulaires du Pacifique se tournent vers l'Asie pour les exportations, le tourisme et les investissements. Selon une analyse, la criminalité organisée existe en marge des industries de la pêche et de l'exploitation forestière légales. Parfois, des camps d'exploitation forestière servent au trafic d'armes ou de drogues. La corruption représente une

²⁶ *Crime and Development in Central America...*, op. cit.

²⁷ *Crime and Its Impact on the Balkans...*, op. cit.

²⁸ Jeffrey Scott McIlwain, "Intellectual property theft and organized crime: the case of film piracy", *Trends in Organized Crime*, vol. 8, n° 4 (2005), p. 15 à 39.

²⁹ Elfriede Penz, Bodo B. Schlegelmilch et Barbara Stöttinger, "Voluntary purchase of counterfeit products: empirical evidence from four countries", *Journal of International Consumer Marketing*, vol. 21, n° 1 (2009), p. 67 à 84; et Jason Rutter et Jo Bryce, "The consumption of counterfeit goods: 'Here Be Pirates?'" *Sociology*, vol. 42, n° 6 (2008), p. 1146 à 1164.

³⁰ Peggy Chaudry et Alan Zimmerman, *The Economics of Counterfeit Trade: Governments, Consumers, Pirates and Intellectual Property Rights* (Berlin, Springer, 2009).

³¹ Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, *Counterfeiting: A Global Spread, a Global Threat* (Turin, Italie, 2007). Disponible à l'adresse suivante: http://www.unicri.it/wwd/emerging_crimes/counterfeiting.php.

menace encore plus grave, notamment lorsque des responsables politiques vendent des ressources naturelles en exploitant leur propre pays. Il faut une gouvernance et des services de détection et de répression plus compétents et plus honnêtes si l'on veut limiter la corruption liée aux activités criminelles organisées³².

30. Selon une analyse du trafic de stupéfiants en Asie, le marché illicite s'est développé, suivant la croissance de l'économie légitime³³. Faute de ressources, de connaissances plus exactes et plus complètes sur la prévalence de l'abus de drogues et de données permettant d'étudier le problème de la drogue dans la région de manière scientifique, il est difficile de trouver des solutions efficaces³⁴.

31. Un certain nombre d'études traitent du problème connexe du trafic de migrants, mais le rôle de la criminalité organisée n'est pas bien compris. Si des poursuites ont été engagées contre des trafiquants dans un grand nombre de pays, les auteurs du trafic opèrent souvent dans des réseaux de petits groupes qui s'occupent de recrutement ou de transport, plutôt que dans de grandes organisations criminelles. Une étude réalisée à partir d'un travail d'enquête et d'entretiens avec des responsables politiques et plus d'une centaine de trafiquants décrit les réseaux qui transportent les immigrants illégaux vers les pays occidentaux. Elle conclut que ce sont plutôt des petits groupes que des "parrains" qui sont les principaux auteurs du trafic, même si les liens existant entre le milieu du crime et les activités légitimes doivent être examinés plus avant.

32. Une autre étude réalisée à partir de questionnaires anonymes sur Internet et d'informations recueillies auprès de prostituées et de leurs clients se concentre sur la demande. Selon ses conclusions, il est possible de gérer la prostitution, dans les endroits où elle est légale, de manière à protéger les victimes et à combattre la traite des personnes³⁵. Dans ce domaine, le débat est ouvert: il s'agit d'évaluer les intérêts opposés de l'offre de victimes du trafic et de la traite et de la demande de services que celles-ci peuvent fournir, et qu'il faut contrôler.

33. Comme il existe de nombreuses analyses des tendances régionales caractérisant les liens entre le trafic de drogues et les autres formes de trafic, il est nécessaire de faire la synthèse des informations pour que les régions puissent profiter de l'expérience les unes des autres. Des évaluations devraient régulièrement être effectuées dans les régions, de manière normalisée, pour examiner les tendances et les incidences des initiatives prises en matière de justice pénale.

³² Sue Windybank, "The illegal pacific, part I: organised crime", *Policy*, vol. 24, n° 1 (2008), p. 32 à 38.

³³ Ryan Clarke, "Narcotics trafficking in China: size, scale, dynamic and future consequences", *Pacific Affairs*, vol. 81, n° 1 (2008), p. 73 à 93.

³⁴ Chen Zhonglin et Kaicheng Huang. "Drugs problems in China: recent trends, countermeasures and challenges", *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 51, n° 1 (2007), p. 98 à 109.

³⁵ Sheldon X. Zhang, *Chinese Human Smuggling Organizations: Families, Social Networks, and Cultural Imperatives* (Palo Alto, Californie, Stanford University Press, 2008); et Andrea Di Nicola *et al.* (éd.), *Prostitution and Human Trafficking: Focus on Clients* (New York, Springer, 2009).

E. Applicabilité des pratiques de lutte contre le trafic de drogues à la lutte contre d'autres activités criminelles organisées

34. De nombreuses pratiques sont employées pour lutter contre le trafic de drogues et d'autres activités criminelles organisées, mais très peu a été entrepris pour évaluer leur efficacité. Il reste donc difficile d'apprécier le coût et les avantages d'une pratique et ses incidences sur les victimes ou sur la criminalité organisée dans la région.

35. Au début, des stratégies antiblanchiment ont été mises au point pour contrôler les mouvements internationaux du produit illicite du trafic de drogues. Maintenant, il s'agit de contrôler les mouvements du produit des activités criminelles organisées. Un grand nombre de lois ont été adoptées et des organismes de surveillance établis dans le monde entier pour détecter les fonds illicites, au sein et à l'extérieur du système financier. Une analyse approfondie a révélé que trop peu avait été fait pour étudier de manière systématique les incidences de ces mesures³⁶. Il restait par conséquent difficile d'évaluer l'efficacité de la législation ou des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent.

36. On a remarqué que, pour que la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée produise de meilleurs résultats, il fallait associer les mesures réglementaires et législatives, comme le renforcement des lois sur la saisie des avoirs pour réduire le blanchiment ou les mesures visant à prévenir et combattre la corruption, aux mesures sociales, par exemple des mesures visant à diminuer le chômage³⁷. Il est essentiel d'adopter des stratégies et des plans spécifiques pour réaliser ces objectifs de manière progressive et durable. Les référentiels et manuels élaborés par l'ONU et les autres formes d'assistance technique sont utiles pour combler le fossé entre théorie et pratique³⁸.

37. La fraude est un élément central de nombreuses activités criminelles organisées, surtout lorsque la victime est trompée par l'auteur de l'infraction, notamment dans le cadre de la contrefaçon, de la traite de personnes, de l'usurpation d'identité et autres escroqueries. La capacité de commettre une fraude dépend de plusieurs facteurs: contexte, possibilités et efficacité des services de détection et de répression. Certaines fraudes sont perpétrées par des réseaux transnationaux de criminalité organisée, d'autres par de petits groupes. Dans certains cas, des individus isolés commettent de vastes fraudes sans être impliqués dans la criminalité organisée. De plus en plus, les grandes entreprises procèdent à des évaluations du

³⁶ Peter Reuter et Edwin M. Truman, *Chasing Dirty Money: Progress on Anti-Money Laundering* (Washington, D.C., Institute for International Economics, 2004).

³⁷ "Taking on the unholy family", *Economist*, vol. 392, 25 juillet 2009; et Nathan Jones, "Using counterinsurgency strategy to reassert the Westphalian State against criminal networks: the case of the Gulf Cartel in Mexico", document présenté à la conférence annuelle de l'Association des études internationales, New York, février 2009.

³⁸ *Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.08.V.14); et *Technical Guide to the United Nations Convention against Corruption*, publié par l'UNODC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice en 2009 (www.unicri.it/wwk/publications/books/docs/Technical_Guide_UNCAC.pdf).

risque de fraude. Les méthodes conçues à cet effet peuvent être utiles pour évaluer plus largement le risque posé par les activités illégales³⁹.

38. Le trafic d'armes international est une autre facette de la criminalité organisée qui pourrait bénéficier d'une évaluation approfondie des pratiques actuelles. Un rapport de l'ONU, qui examine le problème de la prolifération des armes de petit calibre dans le monde en développement, révèle les liens existant entre la gouvernance, l'instabilité politique et la formation de la police. Une autre étude portant sur les Balkans recense trois types différents de trafic d'armes et met en avant les facteurs culturels, sociaux et politiques qui contribuent au marché illicite au-delà du simple aspect lucratif⁴⁰. Ces conclusions peuvent guider l'action de lutte contre le trafic d'armes dans d'autres régions.

39. Une étude récente de l'ONU consacrée aux multiples problèmes rencontrés en Afrique de l'Ouest examine l'applicabilité aux autres activités criminelles organisées des pratiques adoptées pour lutter contre le trafic de drogues. La région est traversée par divers flux de trafic transnational impliquant la cocaïne, le pétrole, les cigarettes, les médicaments de contrefaçon, les armes de petit calibre, les déchets toxiques et les personnes aux fins de l'exploitation sexuelle ou du travail forcé. L'étude révèle que ces problèmes ont des racines tant intérieures qu'extérieures. La demande de pétrole volé, l'offre de médicaments de mauvaise qualité, la transformation de marchandises illicites dans des zones franches, le marché mondial de l'électronique d'occasion et le manque de transparence des opérations financières sont tous des facteurs largement extérieurs au pays. Parmi les problèmes d'ordre intérieur qui influent sur la situation globale, on mentionnera les lacunes de la législation sur l'octroi de licences et la fiscalité, qui a des incidences sur la contrebande interrégionale de cigarettes, l'inefficacité des services de police causée par le manque de formation, les problèmes de sécurité aux frontières et le non-droit dû à la corruption⁴¹. Cette analyse montre qu'il est possible d'élaborer et d'échanger des bonnes pratiques, à condition d'examiner à fond les problèmes qui se présentent et de comprendre que les solutions demandent des changements qui vont au-delà du seul système de justice pénale.

³⁹ Michael Levi, "Organized fraud and organizing frauds: unpacking research on networks and organization", *Criminology and Criminal Justice*, vol. 8, n° 4 (2008), p. 389 à 419; et Nahariah Jaffar *et al.*, "The effects of fraud risk assessment on the external auditor's ability to detect the likelihood of fraud: a conceptual discussion", *European Journal of Scientific Research*, vol. 17, n° 3 (2007), p. 425 à 432.

⁴⁰ Anatole Ayissi et Ibrahima Sall (éd.), *Combating the Proliferation of Small Arms and Light Weapons in West Africa: Handbook for the Training of Armed and Security Forces* (publication des Nations Unies, numéro de vente: GV.E.03.0.17); et Jana Arsovska et Panos A. Kostakos, "Illicit arms trafficking and the limits of rational choice theory: the case of the Balkans", *Trends in Organized Crime*, vol. 11, n° 4 (2008), p. 352 à 378.

⁴¹ *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa: A Threat Assessment*, publié par l'UNODC en 2009 (www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/West_Africa_Report_2009.pdf).

F. Bonnes pratiques adoptées aux échelles nationale et régionale dans les enquêtes et les poursuites visant les trafiquants de drogues internationaux

40. Un certain nombre de pratiques ont été adoptées aux échelles nationale et régionale dans les enquêtes et les poursuites visant les trafiquants de drogues internationaux. Parfois, ces pratiques sont jugées bonnes car leur application se traduit par des condamnations, mais il est important de reconnaître que ces dernières ne sont qu'un critère parmi d'autres pour identifier une bonne pratique. D'autres critères importants sont le coût financier, l'impact sur les groupes criminels organisés et sur les tiers (citoyens privés) qui ne sont pas impliqués dans l'affaire.

41. Il est hautement souhaitable que les services de détection et de répression et les autorités de poursuite échangent les bonnes pratiques. Il est utile d'évoquer les affaires closes avec des homologues d'autres pays, car cela stimule la réflexion et le débat et peut permettre l'amélioration des méthodes d'enquête⁴². Il faut accorder une plus grande priorité et des ressources supplémentaires à la création d'instances permettant d'échanger les expériences en matière d'enquête et de promouvoir la coopération entre autorités compétentes.

42. Le rôle de la police peut parfois être difficile en raison des multiples attentes auxquelles elle est confrontée. Pour suivre une piste, elle a intérêt à connaître les communautés locales et à jouir de leur confiance. Pour cela, elle doit convaincre le public qu'il est utile de dénoncer les actes criminels, et que cela vaut mieux que de tenter de résoudre soi-même les conflits. Selon le rapport établi par l'UNODC sur la criminalité en Amérique centrale, la police ne peut pas s'acquitter de ces tâches essentielles si elle est impliquée dans une guerre et partagée entre plusieurs fronts. En fin de compte, il faut reconnaître que la police n'est que l'élément le plus visible des efforts de lutte contre la criminalité, et qu'elle ne peut pas gérer la situation toute seule⁴³.

43. Un nombre croissant de pays adoptent des dispositions relatives à la protection des témoins, qui servent à assurer la sécurité des témoins qui font l'objet de menaces sérieuses. Selon un rapport établi par l'UNODC sur les pratiques actuelles en la matière, ces dispositions varient considérablement d'un pays à l'autre⁴⁴. Au début du programme de protection des témoins aux États-Unis, on estimait qu'entre 25 et 50 personnes seraient relogées chaque année, pour un coût inférieur à un million de dollars. Or pendant les 13 premières années, plus de 4 400 témoins et 8 000 membres de leur famille ont participé au programme. Cette expérience prouve que de tels programmes doivent être planifiés en détail. Une évaluation objective est importante, car de nombreux témoins protégés sont eux-mêmes des criminels, et il est tout à fait possible qu'ils commettent de nouveaux actes criminels une fois

⁴² Leslie E. King et Judson M. Ray, "Developing transnational law enforcement cooperation: the FBI training initiatives", *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 16, n° 4 (2000), p. 386 à 401.

⁴³ *Crime and Development in Central America...*, op. cit., voir aussi David H. Bayley, *Changing the Guard: Developing Democratic Police Abroad*, Studies in Crime and Public Policy (New York, Oxford University Press, 2006).

⁴⁴ *Good Practices for the Protection of Witnesses in Criminal Proceedings Involving Organized Crime*, publié par l'UNODC en 2008 (www.unodc.org/documents/organized-crime/Witness-protection-manual-Feb08.pdf).

relogés ailleurs. Pour évaluer l'efficacité d'un programme de protection des témoins, il faudrait comparer son coût (mesuré par exemple en fonction des relogements et des actes criminels commis par des participants au programme) et ses avantages (aboutissement des poursuites à l'encontre de membres haut placés d'un groupe criminel organisé)⁴⁵.

G. Bonnes pratiques dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale

44. La négociation de conventions internationales contraignantes ces dernières années et la conclusion de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux régissant l'extradition et d'autres formes de coopération internationale constituent de véritables progrès dans la lutte contre la criminalité transnationale. On qualifiera également d'évolution positive la tendance mondiale à la conclusion d'accords de coopération formels, plutôt qu'informels, et d'accords multilatéraux, plutôt que bilatéraux, ce qui limite le nombre de lieux où les criminels peuvent trouver refuge et dissimuler leurs avoirs. Les rencontres directes aux fins de la formation et de l'assistance technique sont utiles pour promouvoir la confiance et la coopération postformation. Le recours à des associations économiques et de développement pour la négociation d'accords relatifs à la criminalité s'est révélé utile pour examiner les défis communs posés par la criminalité en Asie, en Europe et en Amérique du Sud.

45. L'exploitation des informations et bases de données disponibles et la mise au point de procédures visant à rendre l'extradition plus efficace doivent être améliorées. Il faut également apporter un soutien accru aux pays en développement pour les aider à renforcer la coopération en matière de détection et de répression. Pour mesurer les progrès, il est essentiel de repérer et de consigner les exemples de coopération internationale⁴⁶. S'il existe de nombreux exemples d'une telle coopération dans les domaines de la détection et répression et des poursuites, la situation peut et doit encore être améliorée. Il faut encourager les enquêtes et les opérations conjointes des services de détection et de répression et une coopération étroite, en tirant parti des expériences réussies. De plus, les organisations internationales et les bureaux de liaison bilatéraux peuvent promouvoir des approches plus efficaces dans la lutte contre la criminalité transnationale.

H. Expérience et enseignements tirés de l'utilisation de techniques d'enquête spéciales

46. De nombreuses données d'expérience ont été tirées de l'utilisation de techniques d'enquête spéciales dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, notamment la surveillance électronique, les opérations d'infiltration et les livraisons surveillées. Par contre, on a moins étudié le rapport

⁴⁵ Jay S. Albanese, *Organized Crime in Our Times*, 5^e éd. (Newark, New Jersey, LexisNexis, 2007).

⁴⁶ Kauko Aromaa et Terhi Viljanen (éd.), *Enhancing International Law Enforcement Co-operation, including Extradition Measures*, HEUNI Publication Series, n° 46 (Helsinki, Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, 2005).

coût-efficacité des différentes approches, les types d'affaires auxquels celles-ci conviennent le mieux ou le risque qu'elles posent pour les agents des services de détection et de répression et les droits des simples particuliers.

47. Plusieurs politiques et techniques d'enquête ont été adoptées et sont utilisées sans que l'on n'ait évalué de manière systématique leur adéquation, leur efficacité et leur impact sur la criminalité organisée, ainsi que leur rapport coût-avantages et les dommages qu'elles peuvent entraîner. Des méthodes de recherche peuvent être mises au point pour évaluer les politiques de lutte contre la criminalité organisée, mais il est nécessaire d'avoir accès aux données officielles et d'avoir une expérience de l'utilisation de ces outils. On peut comparer les outils d'enquête spéciaux utilisés dans différents types d'affaires pour répondre de manière empirique et rationnelle aux questions importantes suivantes: à quel type d'affaires les différents outils et techniques d'enquête et de poursuite conviennent-il le mieux, quel est leur rapport coût-avantages et quels sont les dommages ou conséquences qu'il faut attendre⁴⁷? On peut répondre de manière empirique et objective à des questions similaires concernant toutes les méthodes de lutte contre la criminalité organisée, à condition d'accorder à cet examen la priorité voulue et de disposer des informations nécessaires.

48. Cette constatation est corroborée par plusieurs évaluations, qui concluent qu'il est nécessaire d'analyser les données d'expérience obtenues avec les diverses techniques d'enquête. Une étude consacrée à une loi antiracket majeure a conclu qu'il était incroyable qu'en 20 ans de litiges avec des syndicats truffés de racketteurs, on n'ait jamais procédé à aucune évaluation. On n'avait jamais recensé, et encore moins consigné ou analysé, les succès et les échecs⁴⁸. Une étude factuelle consacrée aux programmes visant à lutter contre la criminalité organisée a révélé que, malgré les efforts menés sur le plan législatif contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent dans les années 1990, aucune étude majeure conforme aux normes d'évaluation usuelles n'avait été effectuée dans aucun domaine clef⁴⁹. Il est ressorti d'un examen, non publié, de 18 actions distinctes de lutte contre la criminalité organisée qu'il existait peu, voire pas du tout, d'informations sur l'efficacité des stratégies existantes⁵⁰.

49. Les criminels capturés peuvent être une source d'informations utile à la planification des activités de détection et de répression. Trente-quatre trafiquants de drogues incarcérés, qui ont été interrogés, ont révélé comment les trafiquants opéraient et réussissaient à s'échapper, donnant ainsi des indications précieuses pour l'élaboration de stratégies d'enquête⁵¹. De même, des entretiens menés avec 70 trafiquants de drogues incarcérés au Canada ont permis de les classer en deux catégories: les trafiquants "criminels", qui sont des criminels professionnels, et les

⁴⁷ Jay S. Albanese, "Controlling organized crime: looking for evidence-based approaches", *Victims and Offenders*, vol. 4, n° 4 (2009), p. 412 à 419.

⁴⁸ James B. Jacobs, *Mobsters, Unions, and Feds: The Mafia and the American Labor Movement* (New York, New York University Press, 2006), p. 238.

⁴⁹ Michael Levi et Mike Maguire, "Reducing and preventing organized crime: an evidence-based approach", *Crime, Law and Social Change*, vol. 41, n° 5 (2004), p. 397 à 469.

⁵⁰ Allan Castle, "Measuring the impact of law enforcement on organized crime", *Trends in Organized Crime*, vol. 11, n° 2 (2008), p. 135 à 156.

⁵¹ Scott H. Decker et Margaret Townsend Chapman, *Drug Smugglers on Drug Smuggling: Lessons from the Inside* (Philadelphia, Temple University Press, 2008).

trafiquants “hommes d’affaires”, qui mènent généralement une vie respectueuse de la loi en dehors de leur implication dans le trafic de drogues⁵². Tant la structure de leurs opérations que leurs réactions face au danger d’être découverts fournissent des indices qui peuvent être utiles pour les techniques d’enquête.

50. Dans de nombreux pays, on utilise la surveillance électronique dans le cadre des enquêtes concernant la criminalité organisée. L’UNODC a résumé les pratiques actuelles dans un nouveau rapport⁵³, conçu pour apporter une aide à la rédaction de lois et appuyer les services de détection et de répression et les services de poursuite qui envisagent la collecte de preuves par des moyens électroniques. Il existe de grandes différences entre les pays concernant le caractère privé des conversations en personne ou par téléphone, différences qui reflètent des circonstances ou traditions sociales, politiques et culturelles. Il faut établir des évaluations objectives de l’utilité de la surveillance électronique dans les affaires de criminalité organisée, qui répondraient à des questions importantes telles que le rapport coût-avantages de la surveillance électronique par rapport à d’autres types de techniques d’enquête, la probabilité qu’elle permette d’obtenir la condamnation de personnalités impliquées dans la grande criminalité organisée et l’impact de ces condamnations sur les groupes criminels organisés, en comparaison avec les techniques d’enquête traditionnelles.

51. Un certain nombre d’opérations d’infiltration de très grande envergure ont permis de nombreuses condamnations. Toutefois, les agents d’infiltration encourent des risques importants, car ils sont les derniers à savoir que leur identité a été découverte, et risquent par conséquent d’être gravement blessés, voire tués. Les problèmes d’ajustement rencontrés par les agents une fois leur mission terminée n’ont pas non plus été suffisamment étudiés. Les avantages des opérations d’infiltration n’ont pas encore été évalués objectivement par rapport à leurs coûts en termes d’investissement de temps, de risque et d’effectifs, et à leur impact sur les agents, les services de police et les tiers concernés.

I. Politiques et expériences relatives à la coordination et à l’échange d’informations entre les services de détection et de répression et les services de renseignement

52. L’idée selon laquelle l’échange d’informations et la coopération entre les services de détection et de répression et les services de renseignement sont essentiels pour accroître l’efficacité de la lutte contre le trafic sous toutes ses formes fait l’unanimité. La formation et le renforcement des capacités des législateurs, des décideurs, des autorités judiciaires et des services de détection et de répression doivent être complets et permanents, car il est constamment nécessaire de se familiariser avec de nouveaux textes législatifs, accords internationaux et techniques d’enquête, et de suivre l’évolution des activités criminelles organisées.

⁵² Frederick J. Desroches, *The Crime That Pays: Drug Trafficking and Organized Crime in Canada* (Toronto, Canadian Scholars’ Press, 2005).

⁵³ *Current Practices in Electronic Surveillance in the Investigation of Serious and Organized Crime* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.09.XI.19).

53. Une partie de cette coordination et de cet échange d'informations se fait de manière informelle, lorsque des agents ou responsables entretiennent des relations personnelles basées sur la confiance. Les programmes de formation présentielle sont utiles dans ce contexte. Des accords internationaux voient le jour lorsque des personnes qui travaillent dans différents pays peuvent échanger leurs expériences au sein d'une instance neutre. C'est la formation internationale qui le permet, et il faut partout en faire une priorité.

54. Dans certains cas, des bases de données et des capacités d'analyse sont le fruit de la coopération multinationale (par exemple au sein de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'Office européen de police (Europol)). Ainsi, INTERPOL met un système mondial de communication policière, plusieurs bases de données exhaustives et un appui opérationnel à la disposition de tous ses membres. Les informations disponibles peuvent être utilisées plus pleinement pour tirer le meilleur parti des ressources existantes. Pour maximiser l'utilisation des ressources existantes en multipliant les échanges d'informations rapides, un moyen consiste à nommer des agents de liaison et des référents dans chaque pays, qui soient disponibles 24 heures sur 24.

55. Les différences entre les systèmes juridiques, les services de détection et de répression et les pratiques judiciaires peuvent constituer des obstacles à la coopération, mais on a obtenu de bons résultats en utilisant des associations économiques et de développement pour la négociation d'accords relatifs à la criminalité (par exemple l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun du Sud (MERCOSUR)). Dans ces instances, on peut se servir des relations existantes pour examiner des aspects de la criminalité qui affectent le développement économique.

III. Conclusions et recommandations

56. Une réponse efficace à la criminalité transnationale organisée, y compris au trafic de drogues, doit prendre appui sur l'établissement d'un cadre législatif adéquat, la mise en place de programmes de renforcement des capacités et l'intensification de la coopération régionale et sous-régionale fondée sur le principe de la responsabilité partagée. Les activités des organisations internationales dans ce domaine doivent être plus étroitement coordonnées et les efforts conjoints multipliés pour promouvoir la mise en œuvre des traités multilatéraux, en particulier la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles qui s'y rapportent, et mettre au point des programmes d'assistance technique complets, durables et cohérents pour les pays en développement, à leur demande.

57. Même si de nombreux efforts ont été faits pour analyser les modes de fonctionnement des groupes criminels organisés, l'accès aux données reste insuffisant dans de nombreux pays et l'analyse pratiquement inexistante dans de nombreuses régions. Des efforts importants sont nécessaires pour examiner les tendances caractérisant les activités criminelles organisées, car ce type d'activités criminelles évolue en fonction de l'action répressive menée.

58. Pour élaborer une réponse adéquate, il faut connaître précisément la menace posée par la criminalité organisée, ce qui exige des évaluations ciblées, car il existe des différences importantes au sein des pays et des régions. Les efforts limités existants doivent être renforcés et servir de tremplin pour une évaluation plus systématique et régulière des risques dans le monde entier.

59. Les liens existant entre le trafic de drogues et d'autres formes de trafic ont été beaucoup étudiés. L'UNODC a élaboré des études régionales qui examinent les liens entre la criminalité organisée et la drogue, et traitent de la criminalité et du développement en Afrique, dans les Balkans, dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Ces évaluations ont mis en exergue le rôle essentiel de la coopération régionale. Les conclusions de ces études doivent être traduites en programmes d'assistance spécifiques pour ces régions. La fourniture de cette assistance doit devenir une priorité, surtout pour la communauté des donateurs.

60. On a beaucoup fait pour analyser les tendances régionales caractérisant les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de trafic. Il faut maintenant faire la synthèse de ces informations, pour que les régions puissent profiter de l'expérience les unes des autres. De plus, des évaluations doivent régulièrement être effectuées de manière normalisée pour examiner l'évolution des activités illicites et évaluer l'impact des initiatives prises en matière de justice pénale.

61. Trop peu a été fait pour évaluer de manière objective l'efficacité des méthodes employées pour lutter contre le trafic de drogues et d'autres activités criminelles organisées, et il reste difficile d'évaluer le rapport coût-avantages et l'impact de ces méthodes. Par conséquent, il est probable que les informations utiles ne soient pas réunies ni utilisées systématiquement pour améliorer les méthodes en veillant à ce qu'elles soient adaptées à la constante évolution de la criminalité organisée. La communauté internationale et l'UNODC peuvent – et doivent – collaborer pour élaborer des programmes visant à modifier les méthodes et à analyser les enseignements tirés de manière systématique.

62. On a découvert que les rencontres directes aux fins de la formation et de l'assistance technique étaient un excellent moyen de promouvoir la confiance et la coopération entre praticiens. Le recours à des associations économiques et de développement pour la négociation d'accords relatifs à la criminalité s'est révélé utile pour examiner les défis communs posés par la criminalité en Asie, en Europe et en Amérique du Sud. L'échange d'informations et la coopération entre les services de détection et de répression et les services de renseignement sont essentiels pour accroître l'efficacité de la lutte contre le trafic sous toutes ses formes. La formation et le renforcement des capacités des législateurs, des décideurs, des autorités judiciaires et des services de détection et de répression doivent être complets et permanents, car il est constamment nécessaire de se familiariser avec de nouveaux textes législatifs, accords internationaux et techniques d'enquête, et de suivre l'évolution des activités criminelles organisées.